

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 440-16



AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Que lors de la séance ordinaire du 11 décembre 2018, le conseil municipal a adopté le **RÈGLEMENT NO 440-16 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS NUMÉRO 440, NOTAMMENT CONCERNANT LA GESTION DES REMBLAIS EN ZONES INONDABLES ET LES TARIFS D'UN PERMIS DE CONSTRUCTION.**

Que ce règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 16h30, ainsi que sur le site web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 31 janvier 2019.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 31 JANVIER 2019.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/sb
